

## **Réunion du conseil municipal**

### **Objet réunion du 11/05/2024**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **13/05/2024**

Que l'invitation du conseil avait été faite le 06/05/2024

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

### **Séance du 11 mai 2024**

L'an 2024, le 11 mai à 9 h le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 06/05/2024 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

#### **Etaient présents :**

Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, Valentin Guyat, Arnaud Florin, et Joël Bôle

**Absentes** Fanny Darsin et Barbara Huguenin qui a donné procuration à F Guyat

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Valentin Guyat a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

#### **L'ordre du jour est le suivant :**

- Validation du dernier CR CM 08/03/2024
- Validation du « point sainte anne » 21/04/24 (travaux et point financier)
- Délibération / syndicat des eaux
- Délibération / compétence assainissement CCLL
- Bureau élections européennes de juin 2024
- Restructuration mairie ; préparer CDC
- Questions diverses,
  - DT panneaux solaires Hélène & Joël
  - Subvention CRBFC
  - Point cabane chasse et suivi plainte

Joël déclare la séance ouverte et distribue à chacun des conseillers un fascicule regroupant les annexes illustrant l'ordre du jour du CM.

- **CR du CM du 08/03/2024** : les conseillers **valident à l'unanimité ce CR** qui leur avait été distribué le 11/03/2024
- **Point financier** : les conseillers prennent connaissance du « **point Sainte Anne** » de mai 2024 (voir document joint page 2) et du programme de travaux voirie.
- **Changement de statut du syndicat des eaux** : après présentation de la demande du comité du syndicat des eaux, le CM valide le projet de changement d'adresse du siège du SIE qui sera désormais 9 route de Saint Germain à Equevillon 39300.
- Après délibération le **CM approuve le transfert de la compétence assainissement à la CCLL** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **Restructuration mairie** : après visite sur les lieux, le CM décide de la restructuration des locaux. Joël est chargé d'établir sous quinzaine un **cahier des charges et un budget prévisionnel avec Arnaud et Nicolas**, projet qui sera diffusé aux membres du CM (porte à ouvrir, achat mobilier, mise aux normes électriques, isolation des murs ....), si besoin, pour ces travaux ainsi que pour les travaux prévus en questions diverses, une ouverture de crédits complémentaires prise sur fonds libres, complètera ce qui a été prévu au BP 2024.

- **Elections européennes du 9 juin 2024, le CM valide le bureau des élections ci-dessous :**

<b>Horaire</b>	
8 h à 9 h	Florentin, Eric, Joël
9 h à 10 h 30	Arnaud, Eric,
10 h 30 à 12 h	Valentin, Nicolas, Emma
12 h à 14 h	Valentin, Nicolas, Emma, Florentin, Joël
14 h à 16 h	Hélène, Emma
16 h à 18 h	Valentin, Nicolas, Emma, Florentin, Joël, Hélène

18 h 30 Joël déposera le tableau des résultats à Ornans

**Ce tableau mis à jour sera affiché et transmis à chacun des membres du bureau.**

- **Questions diverses :**

- **Déclaration travaux Hélène et Joël**, cette DT consiste à la mise en place de panneaux solaires, vu le peu d'impact visuel, vu l'intérêt à la mise en place de ce système de production d'électricité à faible bilan carbone, **le CM se montre favorable au projet.**
- **Nicolas** présente au CM les **travaux de voirie** qui auront lieu en septembre, une partie de la main d'œuvre se fera en bénévolat et la commune offrira un repas aux bénévoles, **le CM valide cela.**
- **Florentin propose** qu'une table piquenique soit installée à proximité du terrain de boules, après vote, **le projet est accepté.**
- Joël a chargé Eric de nettoyer la « **fontaine des Vaivres** » et son sentier d'accès une partie du travail a été faite, il reste à reprendre la maçonnerie dont une partie est détériorée, le CM décide de faire installer une grille à l'entrée de cette fontaine, Joël fera établir un devis qu'il soumettra aux membres du CM.
- Joël fait le point sur la **cabane de chasse** dont le CM a autorisé la construction, cette cabane a brûlé, elle pourra être reconstruite sans déclaration à condition qu'elle soit **reconstruite à l'identique**, Joël a rappelé aux personnes concernées la législation en la matière.
- Florentin, **employé intercommunal** fait remarquer
  - ➔ Qu'il serait bien d'installer des **chêneaux sur l'abris bus**, après vote, la **proposition est adoptée.**
  - ➔ Que le **toit de la cabane jouxtant la bascule** devrait être repris en partie : **proposition adoptée**, Joël la mettra au planning des employés.

Sur ce dernier point se clôt l'ordre les conseillers profitent de ce samedi ensoleillé pour partager un moment de convivialité sur le terrain de boules bien ensoleillé, moment de convivialité qui se prolonge derrière un barbecue, en compagnie de plusieurs invités.

Joël